

Colloque Patrimoine et Territoire
Jeudi 25 septembre 2014
Val Joly

La nécessaire connaissance du patrimoine et son partage avec les acteurs du territoire

Annaïg CHATAIN, conservateur régional de l'Inventaire et adjointe au chef de service du patrimoine culturel à la Région Nord-Pas-de-Calais

Corinne BURY, responsable du pôle « Cadre de vie, patrimoine bâti et urbanisme » au Parc naturel régional Avesnois »

L'Inventaire général du patrimoine culturel a été créé en 1964 par André Malraux.

Les services régionaux ont été créés sur une période de 20 ans, les premiers en 1964, le dernier en 1986. Pour le Nord-Pas de Calais, la création du service remonte à 1979.

En application de la loi sur les libertés et les responsabilités locales du 13 août 2004, les services régionaux de l'Inventaire chargés de la mise en œuvre de l'Inventaire général du Patrimoine culturel ont été transférés aux Régions. Le service du patrimoine culturel est aujourd'hui un service de la Direction de la Culture du Conseil régional.

Cette année, l'inventaire général fête donc les 50 ans de sa création et les 10 ans de sa décentralisation.



Les missions de l'Inventaire, inchangées depuis sa création, « recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique », sont mises en œuvre par des agents spécialisés : chercheurs, photographes, dessinateur, administrateur de bases de données.

L'inventaire est une méthode de recherche qui localise, décrit et analyse le patrimoine à partir d'enquêtes de terrain systématiques que complètent des recherches historiques : ce que l'on voit, ce que l'on sait, ce que l'on en conclue.



Les chercheurs travaillent selon des méthodes scientifiques normalisées. Ils utilisent des vocabulaires, des listes d'autorité et des systèmes descriptifs, élaborés et validés à l'échelle nationale par le Ministère de la Culture et de la Communication. Ces outils scientifiques communs garantissent une interopérabilité et une cohérence des données sur l'ensemble du territoire national.

La force et l'originalité de l'Inventaire général tiennent :

- au **travail sur le terrain**, à la visite et à l'observation attentive des édifices et des sites
- à l'enrichissement systématique de la documentation produite par **des photographies**
- à la mise à disposition **des données** sur des bases de données nationales (Mérimée, Palissy...)
accessibles à tous via internet



Les enjeux sont les suivants :

- ⇒ **identifier** tout ce qui est repérable sur le terrain, de manière à provoquer **une prise de conscience** ;
 - ⇒ étudier et classer édifices et éventuellement objets, de manière à les introduire dans **la mémoire nationale** ;
 - ⇒ exploiter les données recueillies afin de fournir **une documentation renouvelée** qui pourra être utile à :
- l'information du public,
 - l'identification des « points forts » du patrimoine,
 - la valorisation du patrimoine (publications, expositions, réalisation de circuits touristiques, d'outils de médiation),
 - l'aménagement du territoire (S.C.O.T, P.L.U., Z.P.P.A.U.P., propositions de protection au titre des Monuments historiques...).



A cette fin, l'Inventaire d'abord imprégné des méthodes de l'histoire de l'art, s'est peu à peu forgé ses propres méthodes d'investigation. Il s'agissait :

- d'accélérer la couverture territoriale sans pour autant renoncer à ses exigences scientifiques
- de construire les outils capables de rendre compte des nouveaux patrimoines que l'inventaire, parmi d'autres acteurs, contribuait à inventer : l'architecture mineure (« les constructions d'ordinaire sans date ni auteur qui constituent, en quelque sorte, le tissu urbain naturel, ce qui fait la physionomie propre des bourgs et des villes. ») ou l'architecture industriel
- de faire évoluer et d'adapter ses méthodes aux besoins des territoires.



L'inventaire qui considère avant tout l'œuvre sur son territoire, est un interlocuteur privilégié des organismes et des responsables locaux chargés de la gestion du patrimoine et de l'aménagement du territoire.

La connaissance apparaît, en effet, comme le préalable nécessaire à toute politique de valorisation et de sauvegarde du patrimoine. Les travaux de l'Inventaire permettent d'accompagner la démarche de reconnaissance d'un patrimoine qui n'est pas toujours évaluée à sa juste valeur.

L'inventaire permet également de disposer d'un outil d'aide à la décision. Les projets d'aménagement ont besoin de s'appuyer sur un socle de connaissances fiables capables. Aucun projet ne devrait, en effet, faire l'impasse sur ce qui existe et sur son poids d'histoire.

L'Inventaire peut apporter alors des éléments essentiels à la compréhension historique et esthétique du territoire. Toute mesure de protection, au titre de la loi sur les Monuments historiques, Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), Aire de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), toute révision de Plan Local d'Urbanisme (PLU), tout projet d'aménagement peut utilement être argumenté par un inventaire. Le souci est permanent de ne plus travailler en aveugle, "sur une page blanche", mais de prévoir les effets sur le long terme pour l'environnement, l'urbanisme et l'architecture, en tenant compte du passé.

L'inventaire privilégie donc les opérations d'inventaire menées en partenariat qui permettent d'envisager que les données soient utiles et directement mobilisables par les territoires.



<i>Organisme ou institution partenaire</i>	<i>Objet ou nature de la collaboration</i>	<i>Convention</i>
PNR Avesnois	Diagnostic raisonné du patrimoine bâti du PNR de l'Avesnois (en lien avec le CAUE du Nord et la DRAC Nord-Pas de Calais).	2012-2014
PNR Scarpe-Escaut	Diagnostic raisonné du PNR Scarpe-Escaut (en lien avec le CAUE du Nord et la DRAC Nord-Pas de Calais).	2011-2013
Canton du Parcq	Inventaire du patrimoine de la seconde Guerre mondiale.	2012
Pays du Ternois	Inventaire préliminaire de 5 communautés de communes : Saint-Polois, Heuchin, Frévent, Auxillois et Pernois.	Programmation Politique Pays
Ville de Valenciennes	Préfiguration d'un inventaire général du patrimoine culturel (architecture et archéologie) du quartier du Neuf-Bourg.	2011-2012

A l'occasion des 30 ans des Parcs en 1997, l'objectif de fonder le développement sur la préservation et la valorisation du patrimoine est affirmé.

Le conseiller patrimoine de la Drac, en lien avec le service de l'Inventaire et le CAUE (Conseil en Architecture et Environnement), élabore alors une réflexion sur la mise en place d'un programme intégrant toute la chaîne patrimoniale (de la connaissance à la valorisation) avec le PNR de l'Avesnois en 1998.

Le programme, appelé Diagnostic raisonné du patrimoine bâti, a pour objet de mettre en place des méthodes de connaissance du patrimoine (naturel et culturel) afin de disposer à terme d'une connaissance globale du patrimoine de chaque PNR, en vue de sa préservation, et la mise en place d'actions de sensibilisation et de valorisation.

Chacun des partenaires (PNR, CAUE, SRI) utilise sa propre méthodologie, dont les synthèses sont mises en commun dans de documents de restitution et de valorisation en vue d'une approche transversale.

La méthodologie d'analyse des entités paysagères du PNR est mise en œuvre par le PNR et le CAUE. L'analyse du patrimoine bâti s'appuie sur la méthodologie dite « classique » de l'Inventaire, adaptée au territoire (repérage rapide ou par échantillonnage, analyse thématique, dossiers de synthèse, publications...)